

Questions orales

M. Mulroney: Je peux dire à mon collègue que les amendements à l'Accord du lac Meech proposés par le Sénat libéral émasculeraient l'Accord du lac Meech. Je n'ai pas entendu d'objection de la part du député d'Ottawa-Vanier qui aurait dû protester et dénoncer ces sénateurs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE CONTRE-PLAQUÉ—LA NOTE DE PROTESTATION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je reviens au ministre du Commerce extérieur qui s'enroule dans un tissu de contradictions qui pourrait lui coûter cher.

A propos des mesures américaines concernant le contre-plaqué, il a répondu au chef de mon parti qu'il n'y avait pas lieu vraiment de s'inquiéter. Or, les observateurs américains qualifient cette initiative de victoire majeure pour l'industrie du contre-plaqué, aux États-Unis, et le gouvernement canadien y a rétorqué par une note de protestation.

A quoi bon cette note s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter? Deuxièmement, le ministre aurait-il l'obligeance de déposer la note à la Chambre afin que nous puissions constater s'il défend avec fermeté les intérêts du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il serait certes difficile d'être aussi ferme que le député d'en face.

M. Broadbent: En effet.

M. Crosbie: Néanmoins, il faut aspirer à beaucoup de fermeté.

Personne n'a dit qu'il n'y avait rien à craindre. Au contraire, le Canada a tout lieu de se préoccuper de son commerce extérieur, notamment de ses échanges avec les États-Unis. C'est justement dans cette perspective que le premier ministre et le gouvernement ont conclu un accord de libre-échange avec ce pays. Nous craignons beaucoup le protectionnisme américain qui vient encore de se manifester à l'égard du contre-plaqué, du homard, et qui pourrait donner lieu à certaines mesures concernant la pomme de terre. Il y aurait une centaine d'exemples à donner.

La question nous préoccupe et nous avons réagi. Toutefois, les deux partis d'en face ne cessent de nous mettre des bâtons dans les roues et de nous critiquer.

J'ai pris connaissance des intentions américaines et j'ai émis une note de protestation. Je me suis même entretenu aujourd'hui avec Clayton Yeutter . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: . . . à qui j'ai exposé de vive voix notre position.

On tourne cela en dérision, bien sûr. Les députés d'en face trouvent ridicule que je m'adresse au représentant spécial du président pour les questions commerciales. Que veulent-ils?

Que j'utilise une mitrailleuse? Le NPD préconise-t-il une politique à la Rambo?

Des voix: Rasseyez-vous!

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA NOTE DE PROTESTATION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre se soit entretenu avec M. Yeutter. Il n'a toujours pas dit, cependant, s'il permettra à la Chambre de consulter la note de protestation qu'il a émise sur cette question et quelques autres.

[Français]

Est-ce qu'il n'est pas possible, pour le ministre, de déposer ici devant le Parlement une note de protestation sur ce problème sérieux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est incroyable!

[Traduction]

J'ai dit que c'était inouï, monsieur le Président. Toutes les questions que pose le député d'en face nous donnent raison d'avoir voulu conclure avec les États-Unis un accord de libre-échange qui nous ouvrira davantage le marché américain. L'affaire du contre-plaqué illustre on ne peut mieux la situation.

Si les Américains accueillent mal nos protestations, il nous reste diverses autres options que nous allons exercer en vertu de l'Accord de libre-échange.

* * *

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT FRANÇAIS RELATIVEMENT AU PÊCHEURS CANADIENS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le capitaine Willoughby Bolt, le pêcheur canadien arrêté par la marine française, doit comparaître en cour au début de la semaine prochaine sous l'accusation d'avoir enfreint un règlement français sur les pêches dont il ne soupçonnait pas l'existence. Il semble que le gouvernement canadien ne connaissait pas le règlement lui non plus, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré la semaine dernière à la Chambre, comme en fait foi la page 15339 du Hansard:

Il y a eu un accord stipulant que l'on doit donner au moins trois mois d'avis avant un changement pratique. Nous n'avons pas reçu un tel avis des Français . . .

Le gouvernement n'était-il pas au courant des lettres reçues, à compter du 8 novembre 1986, par l'ambassadeur canadien à Paris à propos des modifications apportées au règlement? Ces lettres, ainsi que celles expédiées par l'ambassadeur canadien à Paris et les réponses reçues, ont paru dans la Gazette du 19 mars 1987. Que s'est-il passé? Pourquoi n'a-t-il pas informé le Cabinet dont il fait maintenant partie, ou au moins les pêcheurs?